

MAMR VOUS INFORME

Dans ce numéro :

Mot du directeur régional	1
Le ministère des Affaires municipales et des Régions	2
La Conférence administrative régionale du Nord-du-Québec	3
Rendez-vous incontournable	3
Les conférences régionales des élus du Nord-du-Québec	4
La politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités	6
Quelques définitions	6
Nouvelles parutions	7
Pour nous joindre	8

Mot du directeur régional

Il me fait plaisir de vous proposer le premier numéro du bulletin **MAMR VOUS INFORME**.

Publié quatre fois par année, ce trimestriel a pour objectif de présenter les services et programmes offerts par la Direction régionale du Nord-du-Québec du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), ainsi que des informations utiles qui permettront de mieux connaître notre territoire et d'appuyer son développement socio-économique. Ce nouvel outil est un moyen pour la direction régionale de partager ses connaissances avec ses clientèles du Nord-du-Québec.

Rappelons en terminant que notre ministère a comme mandat d'agir comme intervenant de première ligne en matière de coordination de l'action gouvernementale, d'affaires municipales, d'aménagement du territoire et de développement régional.

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire connaître vos commentaires et suggestions.

Le directeur régional du Nord-du-Québec,



Richard Leclerc



Le ministère des Affaires municipales et des Régions

Par Yvan Moreau

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMR a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines.

Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional :

- La mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes;
- Le développement des régions et des milieux ruraux;
- Le progrès et le rayonnement de la métropole.



Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure, a été nommée ministre des Affaires municipales et des Régions, lors du remaniement ministériel du 18 février 2005. Ce remaniement a notamment permis l'intégration des fonctions relatives aux affaires municipales et aux régions au sein d'un seul et même ministère, soit le MAMR. Auparavant, le développement régional était sous la responsabilité du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), alors que les affaires municipales relevaient du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL). Le MAMR est ainsi passé, en plus de la direction métropolitaine, de 10 directions régionales à 15. L'une de ces nouvelles directions régionales est celle du Nord-du-Québec.

Issu de la création du ministère des Régions en 1998, le volet «Développement régional», assumé par notre unité administrative, a été fusionné avec le volet «Affaires municipales», ce dernier étant géré précédemment par la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces deux volets relèvent maintenant uniquement de la Direction régionale du Nord-du-Québec.

L'équipe de la Direction régionale du Nord-du-Québec est composée de :



De gauche à droite : Manon Cyr, conseillère aux opérations régionales, Richard Leclerc, directeur régional, Denise Bérubé, agente de secrétariat, Yvan Moreau, conseiller aux opérations régionales, Maryse Lapointe, agente de secrétariat, Élisabeth Harvey, conseillère aux opérations régionales, Patricia Hébert, conseillère aux opérations régionales.

La Conférence administrative régionale du Nord-du-Québec

Par Richard Leclerc

La Conférence administrative régionale (CAR) regroupe les gestionnaires représentant les ministères et organismes actifs au Nord-du-Québec. C'est une structure de concertation et d'harmonisation interministérielle de l'activité gouvernementale en région. Elle permet de promouvoir une vision intégrée et cohérente sur le territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. On retrouve une CAR dans chacune des régions administratives du Québec et elle est présidée par le directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions.

La plus récente rencontre de la CAR du Nord-du-Québec s'est tenue à Chapais les 8 et 9 novembre 2006. En plus des échanges sur les dossiers réguliers, ce rendez-vous a permis deux premières régionales, soit une rencontre de la table économique de la CAR et une réunion avec le Conseil régional du Nord-du-Québec qui regroupent les trois CRÉ (Baie-James, Cris, Kativik) présentes sur le territoire. Cette dernière a permis aux fonctionnaires de répondre aux questions des représentants des trois organisations régionales sur des questions administratives. L'objectif était de mieux faire connaître les programmes gouvernementaux et d'accélérer le règlement de certains dossiers.

Finalement, MM. Jacques Bérubé et Laurent Levasseur, respectivement maire et directeur général par intérim de la ville de Chapais ont effectué une présentation sur l'évolution de la municipalité et des actions qui permettront de relancer ses activités économiques. Cette rencontre a permis des échanges constructifs qui favoriseront une diversification harmonieuse de son économie.

Rendez-vous incontournable

Par : Direction régionale de l'Estrie (MAMR)

L'Université de Sherbrooke et ses partenaires ont le plaisir de vous informer qu'un Rendez-vous international sur les applications du développement durable se tiendra au Centre culturel du 18 au 20 juin 2007. La conférencière d'honneur de l'évènement est nulle autre que l'auteure de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le rapport Brundtland, Mme Gro Halrem Brundtland.

L'objectif de ce colloque est de faciliter l'application du développement durable au sein des organisations. Pour ce faire, l'Université souhaite réunir les «praticiens» du développement durable au sein des gouvernements, des municipalités, des entreprises, des organisations non-gouvernementales, des institutions, des universités, etc., afin qu'ils échangent leurs stratégies de mise en œuvre, leurs outils, leurs facteurs de succès et les obstacles qu'ils ont rencontrés.

Ce rendez-vous est une excellente occasion de créer des contacts, d'échanger des expériences et des outils, ainsi que d'en apprendre davantage au sujet des initiatives réalisées par différentes organisations, autant à l'échelle nationale qu'internationale. Pour toutes questions relatives à cet événement, veuillez contacter Mme Mélanie McDonald au 819 821-8000, poste 65163. Source : «Bulletin Des petites nouvelles pour vous», vol. 22, n° 2 Mai 2006.



Saviez-vous que : Le projet de loi n° 21, intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et adopté le 15 juin 2006*, permet à toute municipalité locale d'adopter, par règlement, un programme de crédit de taxes visant à inciter les entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations. Source : «Muni-Express», n° 12, 15 septembre 2006.

Les conférences régionales des élus

Par Patricia Hébert

La ministre des Affaires municipales et des Régions a notamment comme mandat de conclure avec les conférences régionales des élus (CRÉ) une entente déterminant le rôle et les responsabilités de chacune des parties. En vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions*, trois conférences régionales des élus sont présentes sur le territoire :

Pour la région administrative du Nord-du-Québec, une conférence régionale des élus est instituée pour le territoire de la Municipalité de Baie-James et celui des villes de Chapais, de Chibougamau, de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami alors que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie sont réputées agir à titre de conférence régionale des élus pour leur communauté respective.

La région Nord-du-Québec ainsi que la Montérégie, sont les seules à comporter trois CRÉ sur leur territoire.

Ententes entre le gouvernement du Québec et les CRÉ

La CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. La loi prévoit trois types d'ententes découlant de ce rôle fondamental.

1. Une entente de gestion déterminant le rôle et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les conditions que la CRÉ s'engage à respecter. Plus spécifiquement, l'entente porte sur :
 - Les mandats confiés à la CRÉ par le gouvernement;
 - Les attentes du gouvernement relativement à l'exécution de ces mandats;
 - Les modalités de financement de la CRÉ et les responsabilités transférées;
 - La reddition de comptes. La CRÉ doit remettre annuellement au ministre du MAMR un rapport d'activités ainsi que ses états financiers vérifiés. Le rapport d'activités est déposé par le ministre à l'Assemblée nationale.
2. Une CRÉ peut aussi conclure des ententes spécifiques avec un ministère, un organisme ou un autre partenaire. Les ententes spécifiques permettent la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités en vue de réaliser les priorités régionales ou d'adapter l'action gouvernementale aux priorités régionales.
3. Une CRÉ peut conclure une entente avec un ministre du gouvernement pour l'exécution de tout projet de développement régional relevant de la compétence de ce dernier.

La Conférence régionale des élus de la Baie-James

La Conférence régionale des élus de la Baie-James couvre le territoire de la Municipalité de Baie-James et celui des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. Elle est composée des huit élus membres du conseil de la Municipalité de Baie-James et de quatre membres issus de la société civile, pour un total de douze membres.

L'Administration régionale crie

Depuis 2004, l'ARC est reconnue agir à titre de conférence régionale des élus pour leur communauté. L'Administration régionale crie (ARC) est une corporation publique qui représente les intérêts des Cries du Québec. Créée en 1978, l'ARC est prévue au chapitre 11 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* de 1975. Depuis ce temps, sont réunis sous une même direction le Grand Conseil, corps politique, et l'Administration régionale crie, corps administratif fournissant les services aux communautés crie et veillant à la protection de l'environnement. Le Grand Conseil est composé de vingt deux membres : un grand chef et un grand chef adjoint, élus par la population crie, les chefs, élus par chacune des neuf communautés crie et de Washaw Sibi et une autre personne déléguée de chaque communauté.

L'Administration régionale Kativik

L'Administration régionale Kativik (ARK) est une administration régionale qui couvre le territoire du Nunavik. Créée en 1978 à la suite de l'adoption de la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* (Loi Kativik) et la signature de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, elle représente tous les habitants de la région, inuits et non-inuits.

Depuis 2004, l'ARK est également reconnue agir à titre de conférence régionale des élus pour le territoire du Nunavik. L'ARK est un organisme non-ethnique régit par la *Loi Kativik* qui emploie plus de 300 personnes et compte 11 services :

- Service administratif;
- Service des communications;
- Service juridique et de la gestion municipale;
- Service de l'emploi, de la formation, du soutien du revenu et de garde à l'enfance;
- Service de la sécurité publique (police et sécurité civile);
- Service des travaux publics municipaux;
- Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire;
- Service de la recherche et du développement économique;
- Service des transports;
- Service des loisirs;
- Service financier.

L'ARK est dirigée par un Conseil qui est composé de seize membres élus pour un mandat de deux ans, soit le président, un conseiller régional représentant chacun des quatorze villages nordiques, et le chef du village naskapi de Kawawachikamach. Le Conseil de l'ARK décide des orientations de l'organisme. Il prend des décisions qui ont une portée régionale et s'emploie à trouver des solutions aux problèmes communs à tous les villages nordiques. Toutefois, à l'extérieur des limites municipales des villages nordiques, l'ARK agit comme une municipalité et, à ce titre, est investie des fonctions et des pouvoirs d'une corporation municipale.

La politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités

Par Yvan Moreau

Cette politique, adoptée en 1995 et révisée en novembre 2003, permet à toute personne (citoyens, fonctionnaires, fournisseurs, élus, etc.) de formuler une plainte contre une administration municipale. Certains critères d'admissibilité doivent être respectés afin de faire l'objet d'un examen par le MAMR :

- La plainte doit être exposée par écrit et signée ou encore transmise par courriel;
- Elle doit fournir les renseignements nécessaires pour permettre une intervention du MAMR;
- Elle doit toucher des questions qui se rapportent à des lois dont l'application relève du MAMR;
- Elle doit faire état d'une prétendue irrégularité ou d'un prétendu manquement à certaines règles de comportement;
- Elle doit se rapporter aux gestes ou aux décisions d'un élu, d'une municipalité, d'un organisme municipal ou d'un membre de leur personnel.

Le traitement des plaintes est effectué par le personnel du MAMR et, en règle générale, elles sont analysées dans un délai de 60 jours ouvrables. Source : «Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités».

Quelques définitions

Par Yvan Moreau

Décentralisation :

Processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus.

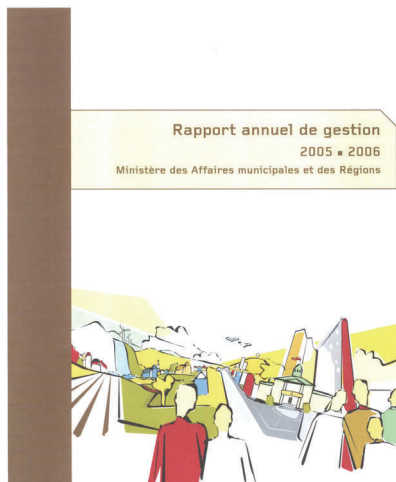
Régionalisation :

La régionalisation des services gouvernementaux vise à donner plus d'autonomie et de liberté d'action en région en accordant notamment une marge de manœuvre accrue aux décideurs gouvernementaux présents, et ce, dans une optique de livraison de services aux citoyens plus efficace et adaptée aux besoins locaux. Source : «Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale : La décentralisation», gouvernement du Québec, 2005.



Saviez-vous que : Le taux de participation aux élections municipales de 2005, pour l'ensemble du Québec, n'a été que de 45 %. «Rapport annuel de gestion 2005-2006», ministère des Affaires municipales et des Régions, octobre 2006, p. 30.

Nouvelles parutions



«Rapport annuel de gestion 2005-2006», ministère des Affaires municipales et des Régions, octobre 2006, 76 pages.

http://www.mamr.gouv.qc.ca/ministre/mini_miss_plan.asp

Le rapport annuel de gestion 2005-2006 rend compte de la performance du Ministère dans l'atteinte des objectifs de son plan stratégique 2005-2008.

«Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish», rapport d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, rapport 224, mars 2006, 49 pages.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape224.pdf>

L'audience publique a permis de dégager un large consensus favorable au projet. Il est perçu sur le plan régional comme un outil porteur de développement économique, particulièrement pour l'écotourisme, et de collaboration future entre les Cris de Mistissini ainsi que les Jamésiens. Le rapport résume également les propositions des organismes et des citoyens concernant les limites et la forme du parc.



«Bulletin TQR», volume 1, numéro 7, septembre 2006.

http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/bulletin_tqr/bulletin_tqr.asp

Le bulletin s'intéresse à l'évolution du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale. Il présente des nouvelles régionales, des événements à ne pas manquer et des publications récentes.

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Direction régionale du Nord-du-Québec

511, route 167, C. P. 70

Chibougamau (Québec) G8P 2K5

Téléphone : 418 748-7737

Sans frais : 866 471-8227

Télécopieur : 418 748-7841

Richard Leclerc, directeur régional (richard.leclerc@mamr.gouv.qc.ca)

Denise Bérubé, agente de secrétariat (denise.berube@mamr.gouv.qc.ca)

Maryse Lapointe, agente de secrétariat (maryse.lapointe@mamr.gouv.qc.ca)

Manon Cyr, conseillère aux opérations régionales (manon.cyr@mamr.gouv.qc.ca)

Élizabeth Harvey, conseillère aux opérations régionales (elizabeth.harvey@mamr.gouv.qc.ca)

Patricia Hébert, conseillère aux opérations régionales (patricia.hebert@mamr.gouv.qc.ca)

Yvan Moreau, conseiller aux opérations régionales (yvan.moreau@mamr.gouv.qc.ca)



nord-du-quebec@mamr.gouv.qc.ca

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1911-6632

Crédit photos : MAMR et Denise Bérubé

**Affaires municipales
et Régions**

Québec



N.B. Afin d'alléger le texte de cette publication, toutes les expressions désignant les personnes visent à la fois les femmes et les hommes